



## **Signature d'un accord de partenariat entre les Compagnons du Devoir et CMA France : Un engagement en faveur de la réussite et du développement de l'apprentissage**

**Les Compagnons du Devoir et Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, deux acteurs historiques de la formation, ont signé le 26 juin 2019 un accord de partenariat en faveur du développement de l'apprentissage et des métiers de l'artisanat. Un rapprochement important, qui s'inscrit dans le contexte d'une réforme gouvernementale majeure de l'apprentissage.**

Les CMA assurent dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises. Elles forment chaque année 100 000 apprentis sur plus de 600 diplômes proposés dans leurs 112 centres de formation.

Les Compagnons du Devoir, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, propose quant à elle de se former en alternance à près de trente métiers, répertoriés au sein de 6 filières métiers : Industrie et Métallurgie, Métiers du Goût, Métiers du Vivant, Aménagement et Finition, Bâtiment, Matériaux Souples. Les Compagnons du Devoir accueillent 10 000 jeunes en formation dont 3 500 itinérants, couplant voyage et formation. Chaque année, près de 90% trouvent un emploi à l'issue de leur formation, au sein de plus de 28 000 entreprises partenaires

*« Nous sommes pleinement conscients qu'une page se tourne, et qu'il est capital de repenser nos modes d'actions et nos d'alliances avec des entreprises partageant les mêmes orientations. »*

Jean-Claude Bellanger, Secrétaire général des Compagnons du Devoir.

*« Le terrible incendie de la cathédrale Notre-Dame a démontré qu'il est primordial de créer des synergies nécessaires à la formation de nos métiers. Nous allons tous ensemble former la prochaine génération de bâtisseurs »,*

Bernard Stalter, président de CMA France.

### **Des engagements forts pour valoriser et favoriser l'apprentissage**

**Les Compagnons du Devoir et les CMA s'engagent à mettre en œuvre les axes de partenariat suivants :**

- Favoriser les relations entre leurs réseaux respectifs
- Offrir une réponse coordonnée aux besoins en formation des entreprises

- Développer l'orientation des publics vers les métiers de l'artisanat
- Renforcer la préparation des futurs apprentis avant leur entrée en entreprise
- Développer des synergies en matière d'individualisation de digitalisation et de modularisation des formations
- Favoriser la mobilité internationale des apprentis
- Améliorer la formation des maîtres d'apprentissage
- Promouvoir les centres de formation d'excellence
- Créer et déployer des certifications professionnelles

#### **Contacts presse Les Compagnons du devoir**

Pascale Gréhan, Audrey Nugue et Clémence Lefebvre  
audreyn@relationpresse.com • clemence@relationpresse.com  
33 rue du faubourg Saint-Antoine 75011 Paris • T. 01 71 70 38 38  
[www.delprat-relationpresse.com](http://www.delprat-relationpresse.com)

#### **Contact presse CMA**

Valérie MARQUIS - 06 20 67 45 86  
marquis@apcma.fr